Bibliotheque Cantonale

Lundi 7 juillet 1924. — No 78. TELEPHONE 52 64me année.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
**
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7)
CANTON ..... 20 ct. | ETRANGER ..... 30 ct.
SUISSE ..... 25 » | *RÉCLAMES* .... 50 »
(la ligne ou son espace)
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

La neutralité religieuse en Alsace-Lorraine

Les conservateurs français et leurs amis suisses ne se consolent pas encore de la brutale défaite du 11 mai que d'authentiques républicains ont partagée avec eux à cause de liaisons compromettantes. En attendant la culbute du ministère Herriot qu'ils souhaitent et qu'ils ont prédite très prochaine, ils se servent d'un point du programme du nouveau gouvernement pour organiser une campagne de presse tendant à persuader l'opinion publique que la religion catholique est de nouveau en danger chez les enfants terribles de cette Fille aînée de l'Eglise (dont le chef d'Etat est maintenant un huguenot).

Les détracteurs du cartel des gauches dénoncent le retour du « combisme » et de persécutions néroniennes dont le signal est donné par le projet de suppression de l'ambassade au Vatican et l'introduction des lois laïques en Alsace-Lorraine récupérée.

Trois cultes catholique, protestant et israélite coexistent en paix dans les provinces arrachées depuis cinq ans au ravisseur prussien qui y fit la loi pendant un demi-siècle.

Les régions rachetées par le sang des poilus ne connaissaient pas les institutions de la Troisième République française. Elles ne pouvaient s'y adapter du jour au lendemain, après le traité de Versailles ; elles ont donc vécu jusqu'à ce jour une période de transition qui doit prendre fin peu à peu. La question s'est posée aux dernières élections entre l'assimilation désormais immédiate et l'assimilation lente, c'est-à-dire, dans la tête des uns, retardée le plus possible. Cette question devenait passionnante, car chacun voyait avant tout dans l'assimilation la mise en vigueur des lois laïques françaises, soit : **séparation des Eglises et de l'Etat** (les conservateurs de chez nous disent que nous l'avons en Valais !) et **laïcité des écoles**.

Les électeurs se sont prononcés, les candidats du Bloc national, partisans de l'assimilation lente ont recueilli **181,951** voix et leurs adversaires gauchers ont aligné 187,681 suffrages. C'est dire que les deux tendances se serrent numériquement de près, mais la majorité est cependant incontestablement républicaine.

Quant à la répartition des sièges à la Chambre des députés, c'est autre chose. La loi électorale française, la plus fantaisiste caricature de la représentation proportionnelle, en attribue 21 aux minoritaires votant pour la même liste et trois seulement aux 187,000 électeurs qui éparpillaient leurs voix sur plusieurs étiquettes de partis. On ne pourra pas dire, par exemple, que l'étrange système électoral imaginé au lendemain de la guerre a favorisé les partis de gauche en Alsace.

La majorité du Parlement semble donc acquise à la laïcisation des nouveaux départements au même degré que l'ensemble de la République.

Ceux qui s'arrogent le rôle de défendre les catholiques alsaciens accueillent cette perspective par des protestations et des engagements solennels de défendre la religion menacée. Ils nous paraissent bien ombrageux.

Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, s'adresse ainsi à ses ouailles :

« Du sang-froid, pas une faute, pas de maladresses. Nos adversaires les attendent pour « les exploiter. Ils s'apprêtent à dire que nous « combattons la République ; ne confondons « notre cause avec aucune autre ; nous sommes des catholiques qui défendons notre religion. Nous sommes accusés de combattre « la France. Personne ne s'y trompera. La vérité évidente, c'est que blesser les catholiques d'Alsace dans ce qu'ils ont de plus cher « et de plus sacré, c'est travailler au profit « de l'étranger, c'est faire le jeu de l'ennemi. »

Et un parti « d'union républicaine nationale d'Alsace » lance cet appel :

« La menace d'un déchaînement de guerre « religieuse en Alsace et en Lorraine a été accueillie par la population croyante avec indignation et douleur. La déclaration gouvernementale constitue une violation de droits « et de libertés sacrés, auxquels personne n'avait osé toucher jusqu'au retour de l'Alsace « à la France. Elle constitue également une « rupture de la parole solennellement donnée « par la France, garantissant à l'Alsace et à la « Lorraine le respect de leurs libertés, de « leurs traditions, de leurs convictions. Le « parti est persuadé qu'il interprète la volonté de la majorité de la population d'Alsace et de Lorraine en protestant avec la « dernière énergie contre toute mesure tendant à l'introduction dans ce pays de la législation laïque... »

Mon dieu, que d'exagérations. Ces gens s'imaginent-ils qu'ils sont seuls au monde et que le soleil ne luit que pour eux ? Que de mauvaises intentions attribuées à des concitoyens. Il faut bien en avoir à profusion pour les prêter avec un pareil luxe !

Mais entendons le langage de leurs adversaires qui est au moins celui de la moitié de l'Alsace.

La parole est à M. Georges Weill, député du Bas-Rhin :

«Personne ne peut contester que le régime « actuel ne soit transitoire. L'idéal, c'est l'assimilation totale. C'est en vue d'atteindre « cet idéal que le gouvernement va préparer « des mesures qui, tout en respectant les situations acquises et en ménageant les intérêts matériels et moraux des populations, « introduiront chez nous l'ensemble des lois « républicaines.

« On se demande vraiment comment une « mesure si sage a pu créer une telle émotion.

« Ni Joffre, ni Poincaré, ni Millerand n'ont « promis à l'Alsace un régime spécial à titre « éternel. Nous voulons la fusion de l'Alsace « avec la France. Il faut commencer par les « lois laïques, qui sont la base de la législation républicaine. Ceci, c'est le principe. « Les modalités d'application sont à examiner « froidement. Aucune situation acquise ne doit « être lésée. Les ministres des cultes recevront « leurs traitements et leurs pensions. Même « pour ne pas désavantager les séminaristes, « on pourra dire que le point de départ de la « loi n'aura lieu que dans trois ans. Mais ceci « dit nous voulons les lois françaises que nous « jugeons excellentes.

« Pour les écoles, j'admettrai fort bien que « les prêtres y apportent aux élèves, en dehors des heures de classe, l'enseignement religieux... »

M. Peirotes, maire de Strasbourg, déclare :

« Si les lois laïques sont si mauvaises qu'on « le prétend, il faut les abroger. Si elles sont « bonnes, pourquoi exclure les Alsaciens de « leur bénéfice ? Les catholiques disent qu'ils « veulent bien de ces lois, mais pas tout de « suite. Autant dire qu'ils n'en voudront jamais.

« On annonce la révolte des cléricaux. Je « n'en ai pas peur. Tout ceci ne sera que du « bruit. Il faut choisir entre l'Alsace républicaine et l'Alsace réactionnaire. L'introduction des lois laïques s'impose. Mais nous ne « sommes pas partisans de la brutalité. Nous « pensons qu'il faudra ne léser aucun droit acquis, c'est-à-dire que les prêtres actuels devront être payés, que les sœurs actuelles ne « devront pas être chassées.

Voici encore l'opinion de M. Grumbach, député du Haut-Rhin (cartel des gauches) :

« Nous qui, depuis cinq ans, demandons l'introduction des lois laïques, avons-nous fait « appel à la révolte ? Non. Nous avons attendu les élections. Elles ont révélé deux fractions de l'opinion à peu près égales. Nous « sommes la majorité. Mais nous considérons « tout de même que la question est délicate, « et qu'elle ne saurait être réglée qu'avec « beaucoup de souplesse et de doigté.

« Nous demandons qu'on évite toute brutalité, qu'on respecte tous les droits acquis. « La loi de séparation a été acceptée même par « le pape. Pourquoi les catholiques ne l'acceptaient-ils pas ?

« Pour les écoles, nous admettons que le « prêtre y donne l'enseignement religieux. « Nous sommes respectueux des croyances des « autres. Mais nous demandons qu'on respecte « aussi les nôtres. Et seule la laïcité et la neutralité sont susceptibles d'imposer ce respect.

Sur ce dernier point, les avis de MM. Weill, Peirotes et Grumbach concordent parfaitement. Si l'on peut appeler cela de la persécution, c'est qu'on est bien susceptible.

Ces conflits d'ordre religieux seront-ils donc éternels ? Ils se répèteront aussi longtemps qu'une chapelle quelconque prétendra se placer en marge ou au-dessus du pouvoir civil. Et c'est ce que ce dernier en pays démocratique ne pourra jamais tolérer. G.

P. S. — Dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle les députés du Bloc national organisent l'agitation contre les projets du gouvernement.

L'assurance-invalidité

« La Confédération introduira, par voie législative, l'assurance-vieillesse et survivants ». Tel est le début du nouvel article 34 quater que l'on se propose d'insérer dans la Constitution suisse. L'assurance-invalidité n'y figure donc pas ; elle est renvoyée en effet à des temps meilleurs. Cette décisions a suscité de vives critiques, en particulier dans la presse socialiste, aussi n'est-il peut-être pas inutile de revenir sur les motifs qui justifient cette exclusion.

Disons tout d'abord que le Conseil fédéral a insisté à maintes reprises sur le fait que les modalités de l'assurance-invalidité sont très difficiles à déterminer. En effet, s'il est facile, au moyen des déclarations d'état-civil, d'établir que l'assuré a atteint l'âge de 65 ans, ou qu'il est mort en laissant une femme et des enfants de tel ou tel âge, il est par contre fort difficile, même pour les médecins les plus consciencieux, de déterminer avec exactitude, si l'assuré doit être mis ou non au bénéfice de l'assurance-invalidité. Les cas d'invalidité passagère ou partielle sont en effet très nombreux, et donneraient lieu, par conséquent, à des complications administratives infinies, — sans compter qu'il se produirait constamment des abus, comme ce fut le cas pour l'assurance militaire.

Une autre preuve de la difficulté d'une pareille entreprise réside dans le fait que les sociétés d'assurance sur la vie les plus importantes n'ont jamais conclu des contrats d'assurance-accidents indépendamment de l'assurance sur la vie. Seule la caisse d'assurance des sociétés de consommation établit des contrats stipulant l'octroi d'une somme fixe en cas d'invalidité générale. Et l'on peut dire à juste titre que si l'assurance-invalidité n'était pas une affaire si compliquée et si incertaine, nos entreprises privées l'auraient comprise depuis longtemps au nombre de leurs branches d'activité.

Le recensement de 1920 est le premier qui nous ait fourni des données précises sur la question de l'invalidité. Or, nous trouvons qu'il y a environ 50,000 invalides en Suisse. Mais il est certain que ce chiffre ne comprend pas tous les invalides, de sorte que si l'on introduisait l'assurance-invalidité, il faudrait compter sur un effectif beaucoup plus considérable encore. Et remarquons à ce propos que plus de la moitié de ces 50,000 invalides sont âgés de plus de 65 ans. Il seraient donc sans autre au bénéfice de l'assurance-vieillesse.

Il ne faut pas oublier en outre qu'un grand nombre de travailleurs âgés de 20 à 64 ans se trouvent en réalité au bénéfice d'une assurance sociale. Nous voulons parler de ceux qui sont soumis à l'assurance-accidents obligatoire, soit les ouvriers de fabrique, employés, une partie des ouvriers agricoles, etc. Il est difficile d'établir exactement leur nombre, mais ils sont fort nombreux, si l'on songe qu'en 1922 la Caisse nationale d'assurance-accidents à Lucerne a assuré des salaires pour un montant de 1782 millions.

A toutes ces raisons, déjà fort importantes en elles-mêmes, il faut ajouter la principale. La Confédération, les cantons, les communes, et les assurés pourraient-ils s'engager à fournir des primes d'assurance plus élevées que celles prévues actuellement ? On sait qu'aux termes du projet d'assurance sociale, la Confédération devra dépenser annuellement 25 millions, tandis que les cantons et les communes seront tenus de verser les primes à la place de ceux qui sont sans ressources, et que la cotisation annuelle des assurés s'élèvera à environ 30-35 fr. Le directeur de l'Office des assurances sociales a rendu là un grand service en insistant sur la nécessité qu'il y aurait à ce que les primes à payer par les assurés soient aussi peu élevées que possible. Il résulte en effet des données statistiques de ces dernières années que dans les familles de la classe moyenne on ne peut affecter plus de 1 % ou 2 % au maximum du revenu au budget des assurances. Trente-cinq francs par année constituent, il est vrai, une somme modeste. Beaucoup de gens auront néanmoins de la peine à la trouver. Si l'on y ajoutait encore un supplément pour l'assurance-invalidité, la charge deviendrait trop forte, pour les particuliers aussi bien que pour l'Etat. Plus tard, quand les conditions seront redevenues tout à fait normales, on aura toujours la possibilité de développer l'assurance sur les bases actuelles. Ce qu'il faut faire aujourd'hui, c'est poser la base de l'assurance sociale en acceptant l'article constitutionnel qui s'y rapporte.

Pitié pour les vieux !

Sous ce titre, notre ami et confrère radical de Fribourg, M. A. Brasey, rédacteur de l'« Indépendant », vient d'écrire en date du 1er juillet, un article consacré à l'assurance-vieillesse et invalidité, que nous avons lu avec beaucoup de plaisir.

M. Brasey s'élève avec énergie contre l'attitude de certains organes de notre grande presse, en théorie toujours partisans des plus vastes réformes humanitaires, mais suscitant éternellement des objections de formes et de détails, quand il s'agit de passer aux réalisations. Il y a des « si », puis il y a des « mais ». Notre confrère de Fribourg tance vertement à ce sujet M. Grellet de la « Gazette de Lausanne » tout à son travail de démolition du projet que vient de présenter le Conseil fédéral, projet dont la réalisation peut certainement, hélas, être entravée par de puissantes mauvaises volontés.

M. Brasey nous permettra de reproduire la dernière partie de son article. Ses conclusions sont sévères, mais ses prévisions pourraient peut-être se réaliser si la réaction veut bien s'y prêter aveuglément.

« La mutualité, le secours mutuel, la prévoyance » imposent des sacrifices, c'est entendu. Si la contre-prestation n'arrive pas « toujours, c'est que ces sacrifices ne sont pas « faits en pure perte, puisqu'il y aura toujours des plus malheureux que soi pour bénéficier des cotisations versées par ceux que « la fortune et le sort ont tout particulièrement favorisés.

« Dans les questions d'assurance, l'égoïsme « doit faire place à la plus grande générosité. « Et songez surtout que l'on a fait des promesses au peuple jadis et des promesses formelles. Si l'on ne tient pas ce qui fut promis, il ne marchera plus comme il l'a fait « pour sauver le capital ; car, en somme, c'est « bien le petit qui affirmait le 3 décembre ne « rien vouloir du collectivisme de la fortune. « Il est bien avéré que si le 3 décembre 1922 « avait eu le même sort que la loi sur l'alcool « ou la question des 8 heures, nous ne discuterions pas ici le « modus vivendi » de l'assurance-vieillesse ; nous n'aurions pas besoin « des querelles d'école pour savoir si l'assurance doit être obligatoire ou non, si ce sont « les cantons ou la Confédération qui la mettront en vigueur, si ce sont les libéraux de « Lausanne et de Genève ou les radicaux ou « les socialistes qui ont tort ou raison de critiquer l'article constitutionnel. Nous serions « devant un fait et beaucoup de malheureux « seraient déjà soulagés à l'heure actuelle.

« Méditons bien tout cela et très attentivement, car si l'on voulait regimber encore, il « est presque certain qu'un jour ou l'autre, le « peuple suisse se trouvera de nouveau en présence d'une initiative plus alléchante que « celle du 3 décembre 1922 et qui aurait, peut-être, des chances de succès. Au cours des « deux dernières années, la mentalité populaire a fait de gros progrès vers les solutions « énergiques des questions sociales. Je vais « même jusqu'à dire que la minorité de 100,000 « voix de décembre 1922 pourrait fort bien « être doublée ou triplée si présentement on « posait, à nouveau, la même question aux citoyens suisses.

« Si l'on ne fait rien, si l'on persévère à

« ratiociner, à faire de la casuistique, nous n'arriverons à rien de sérieux. Pourtant, nous « devons faire quelque chose pour nos vieil- « lards et nos invalides. Nous le promettons « chaque fois que la patrie est en danger. « Ayons le courage de jeter par dessus bord « tous nos préjugés et mettons-nous au tra- « vail. Nous répétons ce que nous disions au « 3 décembre : Pitié pour les vieux ; l'Etat « doit adoucir leurs peines en leur permettant « de terminer modestement leur existence. « L'heure actuelle est pénible pour eux. Agis- « sons et ne discutons plus ! » Br.

VALAIS

DECISIONS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat autorise la vente dans le canton, sans frais de patente, pendant la journée du 1er août, des cartes et insignes de fête en faveur des Suisses nécessiteux à l'étranger.

— Il prend acte que le Conseil fédéral a alloué une subvention de 25 % aux travaux d'améliorations alpestres exécutées à Chassoure et aux Etablons (Riddes).

— Il nomme :

M. l'abbé Joseph Schmidt, à Agaren, inspecteur scolaire du district de Loèche ; — M. Marcellin Fracheboud, à Vionnaz, substitut du conservateur du registre foncier de Monthey ; — M. François Turin, à Collombey-Muraz, visiteur du vignoble pour le cercle de Monthey.

— M. le premier-lieutenant Edmond Giroud, à Chamoson, est promu au grade de capitaine, avec date du brevet au 24 juin 1924.

— M. Henri Revaz, à Martigny-Bourg, porteur du diplôme fédéral, est autorisé à pratiquer l'art vétérinaire dans le canton.

— Toutes les conditions légales étant remplies, le Conseil d'Etat met la Caisse d'assurance infantile en cas de maladie de la commune de Saxon au bénéfice des subsides prévus à l'art. 3 du décret du 15 mai 1922, concernant le subventionnement des caisses d'assurance infantile.

Fédération romande des Syndicats d'élevage du petit bétail. — (Comm.). — Extrait du programme du marché-concours intercantonal romand de petit bétail, concernant les reproducteurs des espèces porcine, caprine et ovine, qui aura lieu au Comptoir de Lausanne, le 13-15 septembre 1924.

Conditions spéciales :

Les animaux admis au marché devront être nés avant le 15 mai 1924 pour l'espèce porcine, et le 1er avril 1924 pour les espèces caprine et ovine.

Le délai d'inscription est fixé au 15 août 1924. Demander les formulaires d'inscription au gérant, M. E. Gavillet à Prilly.

Les animaux méchants et ceux qui ont été séquestrés pour cause de fièvre aphteuse dès le 1er janvier 1924, ne sont pas admis.

Ils seront expédiés dans des caisses solides, portant le numéro d'inscription.

Les animaux admis devront être rendus, au marché, le 13 septembre de 8 à 14 h. Ils seront accompagnés : D'un certificat de santé, de l'avis d'admission et du numéro de contrôle. Pour les sujets expédiés par chemin de fer, ces pièces seront jointes à la lettre de voiture, avec le bulletin pour le retour. La finance d'inscription est de fr. 1.— (fr. 3.— pour les exposants non confédérés). L'assurance contre l'incendie, l'affouragement et les soins seront facturés à raison de fr. 8.— par tête pour les porcs et de fr. 4.— pour les caprins et les ovins.

Le jury pourra décerner des primes en espèces et des médailles. Les primes en espèces seront limitées à six pour les établissements de l'Etat.

Il sera perçu sur les ventes une commission de 2 % payée par le vendeur.

La réexpédition des animaux aura lieu le 15 septembre dès 18 h., et le 16 septembre, dès 6 h. pour les envois par chemin de fer. Pour les animaux expédiés par chemin de fer, un service de camionnage se chargera du transport, gare de Lausanne-Baulieu et retour, aux frais des exposants.

Le président : E. Mayor. Le gérant : E. Gavillet.

Les sténographes à Sion. — L'Union sténographique suisse Aimé-Paris a tenu son trentième congrès les 5 et 6 juillet, à Sion. La plupart des sections suisses étaient représentées par environ 150 participants.

Au concours de vitesse organisé à cette occasion, la plus haute vitesse enregistrée a été 180 mots à la minute par Mlle Paget, de Genève, qui a obtenu les félicitations du jury.

Le diplôme de professeur a été décerné à M. Wily Perron, de Neuchâtel.

Parmi les autres résultats de Genève, il faut citer : en sténographie : M. Henri Tissot, 130 mots ; Albert Maeder, 120 mots ; en dactylographie, M. Emile Musfeld, 36 mots à la minute ; M. Henri Tissot, 34 mots.

LOECHE. — Le petit malheureux. — Un garçonnet de 5 ans, fils d'un commerçant de Loèche, avala, en l'absence de ses parents, un flacon d'essence de vinaigre. Immédiatement l'enflure de l'œsophage s'est produite. L'enfant fut transporté à l'Hôpital cantonal où il est mort après d'atroces souffrances.

LEYTRON. — Odieux fanatisme. — La période pluvieuse que nous traversons a pour effet de développer considérablement le mildiou dans notre vignoble, à telle enseigne que, dans certaines régions, le mal atteint les proportions d'un véritable désastre pour la viticulture.

Emu à juste titre de cette situation, le Conseil d'Etat a décidé, d'entente avec le chef du Diocèse, d'autoriser, d'une façon générale, les sulfatages pour la journée du dimanche 6 juillet et a invité les autorités communales à rendre publique cette autorisation.

Qui donc aurait pu supposer un seul instant que pareille mesure, prise dans l'intérêt évident de tous les viticulteurs valaisans, aurait pu rencontrer des adversaires ?

Hélas ! le fanatisme religieux, dans ce qu'il a de plus odieux et de plus abject, n'a pas pu, dans certains milieux, désarmer devant la détresse de nos vignerons.

C'est ainsi qu'à Leytron et à Saillon les majorités conservatrices du Conseil communal ont refusé de publier l'ordre du Conseil d'Etat, se mettant ainsi en révolte contre l'autorité supérieure et empêchant les viticulteurs de profiter de l'autorisation que cette autorité venait de donner à raison de la situation critique du vignoble et de l'urgence des traitements défensifs.

Mieux que cela on nous assure qu'à Saillon nombre de vignerons, informés indirectement de l'autorisation de sulfater et en ayant profité, ont été l'objet de procès-verbaux pour avoir travaillé le dimanche !

On en est à se demander, en présence de pareils procédés, si nous vivons au 20me siècle ou si certains individus ne rêvent pas de nous ramener à une dizaine de siècles en arrière.

Nous réclamons expressément des sanctions rigoureuses contre les fonctionnaires récalcitrants et nous conseillons aux propriétaires de faire constater les dégâts que le retard dans le sulfatage risque fort d'occasionner, afin de pouvoir, cas échéant, en rendre responsables les magistrats moyenâgeux et gâteux qui prétendent, au nom d'absurdes préceptes religieux, interdire au paysan de sauver les pauvres restants de sa récolte.

L'opinion publique, en tout cas, doit les clouer au pilori !

Des viticulteurs.

MONUMENT COURTHION A GENEVE

La cérémonie de l'inauguration du monument élevé par souscription à la mémoire de notre ancien rédacteur, le regretté Louis Courthion, a eu lieu dimanche après-midi au cimetière de Châtelaine, à Genève, sur la tombe de l'écrivain valaisan. Ce monument est un monolithe de pierre du Valais sur laquelle figure un médaillon de bronze, du sculpteur James Vibert, reproduisant les traits de Louis Courthion. M. F. Gottsponer, sculpteur, à Monthey, qui a édifié le monument, y a ciselé l'inscription suivante :

LOUIS COURTHION
Homme de lettres
Châble-Genève
1858-1922
Ses amis.

surmontée de la devise :

Il aima son pays par dessus tout.

Autour du monument, la tombe était couverte de fleurs, surtout de rhododendrons apportés du Valais.

Une centaine de personnes assistaient à la cérémonie : de nombreux Valaisans de Genève, appartenant aux trois sociétés du Cercle XIII Etoiles, des Secours mutuels et de Bienfaiance, des représentants de la presse genevoise — dont MM. Fabre de la « Suisse » ; Barde, du « Journal de Genève » ; Jean Violette, pour la « Patrie suisse », etc. — et d'autres notabilités, en particulier M. Stœssel, président du Conseil administratif, délégué officiel de la ville, M. Vibert, sculpteur, M. Bernard Bouvier, professeur à l'Université, M. Piot-Pasquier, publiciste, etc.

Au cours de la cérémonie, ont pris la parole. MM. J. Bertrand, président de la Société d'Histoire du Valais romand, qui a parlé de l'œuvre littéraire variée de Courthion, de son caractère valaisan ; Maurice Bessard, au nom des sociétés valaisannes de Genève ; M. Gabbud, combourgeois de l'écrivain, au nom du « Confédéré » et du parti radical valaisan ; Fabre, directeur de la « Suisse », au nom de la presse de Genève. M. Pierre Courthion, fils du défunt, a répondu au nom de la famille présente à l'inauguration.

Une réception a eu lieu ensuite au local du Cercle XIII Etoiles, Place Chevelu, tenu par M. Roh, un Valaisan, et dont Courthion fut un des membres fondateurs et le premier président. Au cours de cette partie familière, furent lues quelques lettres d'excuse d'amis n'ayant pu participer à la manifestation, et prononcées des paroles aimables par MM. Etienne Bender, président du Cercle ; Trombert, président de la Société valaisanne de Secours mutuels, J.-R. Rey, président de la Société Valaisanne de Bienfaisance ; Rod. Genoud, qui a annoncé la prochaine parution d'un Annuaire valaisan de Genève, et rendu hommage au « Confédéré » pour l'appui qu'il prête constamment aux sociétés valaisannes de Genève.

ADOLPHE PAPILLOUD

On nous écrit de Vétroz :

Un grand cortège de parents et d'amis, précédé de la fanfare l'« Union », accompagnait vendredi matin, au champ du repos, la dépouille mortelle de notre regretté ami Adolphe Papilloud, que la mort venait d'arracher à l'affection des siens, à l'âge de 31 ans.

Depuis trois ans et demi, une maladie implacable et mal déterminée le minait. Cependant, rien n'a été épargné pour lui rendre la santé si florissante qu'il possédait auparavant. Les efforts de la science médicale se sont brisés contre ce mal mystérieux.

Au militaire, Adolphe Papilloud était fusilier de la Comp. I/88. Il avait su gagner l'estime de tous ses supérieurs et camarades, par son entrain et sa serviabilité, durant toute la période des longs cours de mobilisation de guerre.

Au sein de l'« Union », il était un membre fidèle et actif, qui se dépensait sans compter à toute occasion.

Adolphe Papilloud, bon père de famille et citoyen fermement attaché aux idées libérales, ne comptait que des amis.

Le défunt était frère de notre ami Alfred Papilloud, charron à Martigny, déjà sous le coup d'un deuil terrible, et beau-frère de notre dévoué secrétaire de la commune de Vétroz, Elie Penon.

Que les marques de sympathie et de regrets de tous ceux qui l'ont accompagné à sa dernière demeure puissent être une consolation pour sa femme éplorée et toute sa famille.

Ami Adolphe, repose en paix !

ST-MAURICE. — Stand de Vérolliez. — Résultats du 41me tir de la St-Pierre :

Concours de groupes :

1.	Fusil II St-Maurice	points 1906.—/2500
2.	Morasse, Martigny	1867,7
3.	Forts, Dailly	1780.—
4.	Les Amis, St-Maurice	1753,8
5.	Ollon	1695,6
6.	Joyeux de Mex	1546,2
7.	Cantiniers, Vérolliez	1431,7

Couronnes : Ramel Edouard, Martigny, 429,8/500 et Iten Phil., Martigny, 423.—.

BARBERINE. — Le lac. — La direction générale des C. F. F. va demander de nouveaux crédits pour l'achèvement des travaux entrepris pour les usines de Barberine et Vernayaz. Il est question d'exhausser de 18 mètres le mur du barrage. On considère que les travaux pourront être terminés avant l'automne 1926 ; le lac artificiel aura dès lors une réserve utilisable de 37,5 millions de mètres cubes. Le barrage a lui-même une longueur de 265 mètres, une épaisseur à la base de 59 mètres et une largeur au sommet de 4,5 mètres. Sa construction seule exigera au total 200 mille mètres cubes de béton et pour celle de l'ouvrage entier de Barberine on estime qu'il faudra en tout 40 millions de kilos de ciment.

VIEGE. — Fête cantonale de Musique. — Les sociétés de musique possédant encore des billets de tombola sont instamment priées de les retourner au plus vite ou d'en faire parvenir la contre-valeur au comité des finances.

Le public est avisé que le tirage de la tombola aura lieu sitôt que les derniers billets seront rentrés.

Nous espérons que les sociétés en retard voudront bien, après les différentes réclamations reçues, se mettre en règle et par là satisfaire au désir très légitime de tous les acheteurs de billets de tombola qui attendent son tirage.

Le Comité d'organisation.

ST-PIERRE-DE-CLAGES. — Echo. — Il n'est pas permis de laisser clôturer la charmante kermesse de la fête patronale de St-Pierre-de-Clages, sans décerner les éloges qui sont dus à tous ceux qui ont assuré la parfaite réussite de ces deux agréables journées du 29 juin et 6 juillet.

Le bouquet de la fête est sans contredit l'orchestre « Karrupett », composé exclusivement de Moustic de l'Harmonie de Chamoson; en particulier, merci et félicitation au chef, M. M. C., pour la fort bonne interprétation de ces danses nouvelles, de l'auteur bien connu Popy et parfaite exécution ; aussi, danseurs et danseuses s'en sont donné à cœur joie. Il fut à remarquer le service si bien exécuté par les très gracieuses Chamosardes.

En un mot, dans l'organisation, rien ne manquait, aussi ce fut à la grande satisfaction des nombreux et généreux visiteurs. Un chaleureux merci à tous les amis et amies de notre Harmonie, d'être accourus nombreux à l'appel qu'on avait fait ; au revoir à la prochaine rencontre.

R. Domila, qui joue et qui danse.

Monument au Gros Bellet. — (Comm.). — Dons parvenus au comité du monument :

Dr Choquard, Monthey, 5.— ; De Lavallaz, tabacs, Monthey, 20.— ; Lt-Col. Jules Couchepin 5.— ; Martin 10.— ; Maison du St-Bernard 10.— ; Laurent Rey, Banque cantonale, Sion, 20.— ; Anonyme 5.— ; Abbaye de St-Maurice 15.— ; Dufour, architecte, Sion 30.— ; Gerfaux Joseph, Evionnaz 10.— ; Martin, préfet, Monthey 50.— ; Un descendant des anciens seigneurs 50.— ; Anonyme, St-Maurice 10.— ; Produits chimiques, à Monthey, Grandjean 100.— ; Paccolat, major, Sembrancher 5.—.

Avec une profonde reconnaissance, nous soulignons le beau geste de ces généreux donateurs et les remercions sincèrement.

Le Comité.

HAUT-VALAIS. — Accident. — A. Betten, district de Rarogne, une femme, en tombant d'une échelle, a eu des côtes cassées et des lésions internes. Le médecin désespère de sauver la malheureuse.

A la montagne

Groupe de Martigny du C. A. S.

Les membres du groupe et leurs amis sont invités à participer à la course de la section de Jaman, qui aura lieu à la Chaux, dimanche 13 juillet. Réunion au Café de Genève, mercredi soir, 9 juillet, à 20 h. 30. Les personnes qui désirent faire la course sont priées d'assister à la réunion ou de se faire inscrire, à cause du logement. Départ samedi après-midi. Cette course est facile et sans aucun danger.

Un Bâlois se tue au Besso

Après de longues et pénibles recherches, on a retrouvé dimanche matin, le cadavre de Walter Rauber, de Bâle, 19 ans, employé dans les bureaux de l'Union suisse des Sociétés de consommation à Bâle.

Rauber avait voulu faire seul et sans guide, de la cabane du Mountet, malgré les sérieux avertissements de membres de la section des Diablerets du C. A. S., qui se trouvaient avec lui à la cabane, l'ascension du « Besso » (3675 mètres), qui dresse sa haute pyramide à l'extrémité supérieure du val d'Anniviers.

L'accident a dû se produire il y a quelques jours déjà. Rauber n'ayant pas reparu, on ne douta pas qu'un accident fût arrivé. Une colonne se mit à sa recherche, et, après de longues investigations trouva dimanche matin son cadavre au bas d'une paroi de rochers, dans un endroit d'un accès difficile et dangereux.

Le Besso, que l'on atteint en sept heures de Zinal ou en quatre heures de la cabane Constancia ou Mountet, — sans grandes difficultés pour les alpinistes expérimentés — a été gravi pour la première fois en 1862, en ce qui concerne le sommet sud ; et en 1863 pour la pointe nord. Le Besso est relié au Rothorn par une crête neigeuse portant le sommet appelé Blanc de Moming, et qui sépare le glacier de Moming des glaciers de Durand et de Zinal.

Au moment où les ascensions des hautes cimes se multiplient et deviennent quotidiennes, on ne saurait que recommander à tous la plus grande prudence.

La course à la Bella Tola par le Groupe de Martigny

La course du Groupe de Martigny du C.A.S., le jour de la St-Pierre, fut favorisée par le temps. La veille, au départ, ce fut un lâchage de 50 % des inscrits, les « rolliées » copieuses du samedi matin n'étant guère encourageantes.

Bref, le direct de 14 h. vit arriver 6 clubistes, auxquels s'adjoignit un compagnon de Sierre. Nous étions sept... et c'est assez pour maugréer contre les averses et les nuages qui barrent le fond de la vallée d'Anniviers. Montée de Chippis à Niouc par les raccourcis ; là, pain, fromage de 10 ans et vin blanc (pas du soufré). Ensuite, on continue sur la pittoresque route passant par les Pontis. Il vaut la peine d'aller dans le val d'Anniviers pour admirer sa route dominant de vertigineux précipices et longeant ensuite des taillis charmants. Entre Niouc et Vissoie, on prend un chemin plus raide qui nous amène, un peu essoufflés, au village de St-Luc. Fort bien reçus à l'Hôtel du Mont-Cervin, on passe une nuit calme, espérant... qu'il pleuve le lendemain, afin de pouvoir rester plus longtemps au lit.

A 5 h., réveil. Le sommet du Cervin apparaît au fond de la vallée. A 6 h., départ. Les idées de paresse s'évanouissent et le beau temps nous tient fidèle compagnie. On est heureux de respirer le bon air de la montagne et de jouir de ces beaux paysages. Quelle est jolie la montée de la Bella Tola ! On traverse de grands alpages en pente douce où, partout, coulent des ruisseaux. Le sentier fait tous les détours imaginables et ne cherche pas à nous amener trop vite au but. On s'arrête souvent sur les gazons émaillés des mille fleurettes bleues, rouges, violettes, blanches. A 10 h. et demie, nous touchons le sommet est (3028 m.). La vue est vaste. Les cinq géants dépassant les 4000 m. qui s'appellent Dent Blanche, Ober Gabelhorn, Cervin, Rothorn de Zinal et Weisshorn se présentent les uns près des autres dans toute leur sauvage majesté. Avec nos jumelles, on scrute l'arête du Weisshorn fine et dentelée qui nous fait face. Elle nous fascine. En bras de chemise, on dîne sur les pierres. On ne changerait pas notre table contre celle d'un palace.

A 12 h. et demie, départ. Le joli glacier qui aboutit au sommet et qui fait face à la vallée du Rhône nous sert de voie pour la descente.

On s'assied confortablement dans la neige et... en route. On glisse avec rapidité, joyeux comme des enfants. De petits lacs bleus sont au fond. Nous quittons avec regret notre glissoire pour continuer « pedibus cum jambis » la descente. Dans une cantine, on boit un litre avec plaisir, on ramasse plus bas des rhodos et on s'engage ensuite, par un sentier de chèvres, dans une forêt épaisse à travers laquelle, avec un flair d'Indien, notre chef de course nous conduit sans hésitation. Après bien des quarts d'heure on aboutit à Unter-Ems. Dans une pinte, on boit avec avidité, vin, limonade, bière. Le litre de la cantine est distillé depuis longtemps, car les quarts d'heure de la forêt étaient longs et il faisait chaud !

A Tourtemagne, on boucle les comptes et on prend le train qui nous ramène à la maison, avec le souvenir d'une journée lumineuse passée dans nos chères montagnes. J.

En Suisse

L'éternelle imprudence

Une jeune fille de 18 ans, Léa Cécile von Bergen, originaire de Meiringen, en service chez M. Méan, à Neuchâtel, activa le feu en y versant de l'esprit-de-vin ; mais le récipient fit explosion et la jeune fille fut grièvement brûlée. Transportée d'urgence à l'hôpital Pourtalès, elle y est morte vendredi matin.

La malheureuse fugitive

Il y a quelques jours, une jeune fille âgée de vingt ans, habitant Remaufens (Fribourg), quittait le domicile de ses parents, pendant la nuit, en jupon, les cheveux défaits et pieds nus. Dès le lendemain commencèrent les recherches ; ce n'est que jeudi qu'on a découvert le cadavre de la pauvre fille surnageant à la surface des eaux du lac Lussy, situé près de Châtel-St-Denis. Accident ou suicide dû à un accès de neurasthénie ?

Pauvre enfant

Un des enfants de Mme veuve Mouchet-Mignot, à Prilly, près Lausanne, désireux d'aider sa mère et voulant récurer la chambre, y transporta un baquet d'eau bouillante, après y avoir mis la poudre de lessive et la soude. Tandis qu'elle retournait à la cuisine chercher la brosse, son frère cadet, âgé de trois ans, pénétra dans la pièce, vint jouer autour du baquet qui se renversa sur lui, le brûlant affreusement. On le soigna d'abord à la maison, puis son état empirant, on le transporta à l'hospice de l'enfance, où il a succombé.

Le pont Butin à Genève

Dans la nuit de samedi à dimanche, pendant l'orage qui éclata vers 2 h. du matin, une arche en construction du pont Butin s'est complètement écroulée. Les causes de l'accident ne sont pas encore déterminées. Les dégâts, purement matériels, sont évalués à plus de 100,000 fr.

Il est encore heureux que l'accident se soit produit à cet instant, car lundi matin, 40 ouvriers devaient procéder au bétonnage de l'arche.

LA FOUDRE

— On a trouvé, le 29 juin, au-dessus de Tavannes, sous un sapin, six génisses qui furent tuées pendant l'orage de la veille. Ces pièces de bétail n'étaient pas toutes assurées. C'est une lourde perte d'environ 7500 fr. qui frappe ces propriétaires.

LES MORTS

— A 69 ans, vient de mourir, le colonel Alfred Bourquin, président d'honneur de la Fédération des Sociétés de tir du canton de Neuchâtel.

— M. Emile Leresche, ancien député et ancien syndic de Ballaigues, est mort à l'âge de 73 ans.

LES NOYADES

Un jeune Italien, de 20 ans, Guiseppe Gavazzi, qui se baignait dans le lac de Zurich, près de Kusnacht, s'est noyé.

L'automobiliste responsable

Le 29 septembre 1923, l'autobus des Chemins de fer électriques de la Gruyère Fribourg-Planfayon, heurté au moyeu avant par une automobile privée qui le devançait, fut lancé dans le talus bordant la route et versa avec ses occupants.

L'affaire fut portée d'office par le ministère public devant le Tribunal du district de la Singine. comme atteinte à la sécurité des voyageurs dans un service postal concessionné.

Le 25 juin, ce tribunal a admis l'imprudence de l'automobiliste privé comme cause unique de l'accident et l'a condamné à une amende de 4000 fr., aux frais du procès, aux frais de réparations de l'autobus, s'élevant à plus de 2000 fr., ainsi qu'à l'indemnisation d'une dizaine de victimes, cela, en application de l'art. 67 du Code pénal fédéral, traitant des atteintes portées à la sécurité des chemins de fer, bateaux à vapeur, postes, etc. Le droit de recours est réservé.

Les taureaux d'Ostermundigen

Le 26me marché-concours de taureaux de la Fédération suisse des syndicats d'élevage de la race tachetée rouge aura lieu à Berne-Ostermundigen, du 27 au 29 août 1924. Ce marché-concours, le mieux connu dans tous les milieux d'éleveurs, leur offre une superbe occasion de vente et facilite aussi aux acheteurs, syndicats et particuliers, l'acquisition de taureaux d'excellente qualité.

Une belle famille de tireurs

M. J. U. Bodenmann, de Teufen (Appenzell) prendra part avec ses huit fils au tir fédéral d'Aarau.

Emigration aux Etats-Unis

Aux termes de nouvelles dispositions qui sont entrées en vigueur le 1er juillet, le personnel de maison. les médecins, ingénieurs, artistes, acteurs, chanteurs, infirmiers et infirmières, qui pouvaient jusqu'ici entrer aux Etats-Unis en dehors du contingent, sont compris désormais dans le contingent. L'exception ne subsiste que pour les ecclésiastiques, professeurs, étudiants, ainsi que pour les agriculters de profession et leur famille.

Exportation de montres

Durant les cinq premiers mois de l'année, l'exportation des montres s'est opérée dans les proportions suivantes : 1,75 millions de mouvements terminés (en 1923 : 1,15 millions) ; 343,000 boîtes de montres (248,000) ; 2,1 milions de montres de poche de métal (1,75) ; 413,000 en argent (386,000) et 101,800 en or (109,000) ; d'autre part, on enregistre 900,000 bracelets en nickel (647,000), 370,000 en argent (264,000) et 271,900 en or (289,000).

Par comparaison, on peut rappeler qu'au cours de l'année 1913, l'exportation des bracelets ne s'était montrée qu'à 81,000. Il en ressort que la mode joue un rôle puissant soit sur la montre elle-même, soit sur la façon de la porter !

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS FONDATION SUISSE

La jeune institution s'est bien développée en 1923. On a vu surtout croître dans des proportions considérables le mouvement des « Bibliothèques ambulantes », envoyées dans toutes les parties du pays. En 1922, les dépôts régionaux de Berne, Zurich, Lucerne, Coire et Lausanne ont expédié 526 caisses de livres comprenant au total 31,000 volumes à 340 « stations » (institutions, établissements ou groupes de lecteurs), ce sont en 1923, 748 caisses, soit 40,000 volumes qui ont été prêtés à 460 stations par l'ensemble des dépôts régionaux, dont le nombre s'éleva à sept quand furent ouverts ceux de Fribourg et de Bellinzone. Comme chaque livre fourni par la B. p. T. à chaque station a été en moyenne prêté par celle-ci deux à trois fois, abstraction faite des prêts qui ont pu se faire entre voisins, le total des prêts effectués par l'intermédiaire des stations atteint 100,000 volumes.

La plus forte demande vint du canton de Vaud, où 107 stations se sont fait livrer 166 bibliothèques ambulantes comprenant en tout 8000 volumes environ. Le canton de Berne vient en second rang : ses 65 stations ont reçu à peu près 7000 volumes en 110 caisses.

Afin que les groupes de lecteurs habitant des lieux très éloignés des dépôts régionaux puissent plus facilement leur emprunter des livres, le Conseil de fondation a apporté la modification suivante au règlement de prêt : les frais de transport payés par les stations ne varient plus désormais selon la distance ; il est au contraire perçu maintenant des taxes de port uniformes pour l'ensemble de la Suisse, graduées non plus d'après l'éloignement du destinataire, mais selon la grosseur des caisses ; elles sont de fr. 3.— pour 20 volumes, de fr. 4.50 pour 40 volumes, de fr. 6.— pour 70 volumes et de fr. 8.— pour 100 volumes. La modique finance de prêt, qui est de 1.—, 2.—, 3.50 ou 5.— fr. par mois, selon que les caisses sont de 20, 40, 70 ou 100 volumes, permet aux communes, sociétés, maisons ou établisements dont les moyens sont limités, ainsi qu'aux groupes de lecteurs (10 personnes au moins peuvent en constituer un) de faire usage de la B. p. T.

Cette institution est particulièrement appréciée des petites bibliohèques populaires qui, vu les ressources restreintes dont elles disposent, ne peuvent que lentement accroître leurs collections et sont dès lors heureuses de les enrichir momentanément au moyen d'une de nos bibliothèques ambulantes, qui leur offre un abondant choix d'ouvrages.

On obtiendra tous renseignements voulus en s'adressant au Dépôt central de la B. p. T., à Berne (Bierhübeliweg No 11), qui recevra aussi avec reconnaissance des dons de livres et des contributions en espèces. Les donateurs qui voudraient bien faire un versement sont priés d'utiliser le compte de chèques postaux No III/57.

M. Jn.-Ch. de Courten, bibliothécaire cantonal à Sion, fait partie du Conseil de fondation.

POUR LA VIEILLESSE

Les résultats obtenus en 1923 par la Fondation « Pour la Vieillesse » dans le domaine de l'assistance aux vieillards ainsi que dans celui des sommes recueillies en faveur de cette œuvre si intéressante sont consignés dans le No de juin de la publication « Pro Senectute ». L'activité des divers organes de la Fondation s'est encore augmentée dans le courant de l'année écoulée de sorte que notre œuvre est devenue comme le pilier de l'assistance-vieillesse volontaire dans notre pays. Le produit des collectes cantonales en 1923 a été de 617,915.62 francs ; au cours des six dernières années — grâce à la générosité du peuple suisse — une somme de plus de fr. 2,800,000 a été mise à la disposition de la Fondation.

Planté il y a peu d'années sur le sol helvétique, l'arbre a grandi, et sous son ombre tutélaire un grand nombre de pauvres vieux et de vieilles besogneuses ont cherché un refuge. De 2700 en 1920, 3989 en 1921, 4825 en 1922, le nombre des assistés par les comités cantonaux s'est élevé à 6709 en 1923. En outre, la Fondation a pu faire de nombreuses allocations à des Asiles de vieillards ou à des institutions destinées à soulager les vieux déshérités. Ainsi, fr. 339,000 ont été consacrés en 1920, 445,000 en 1921, 524,000 en 1922, à l'assistance aux vieillards et ces subsides ont dépassé fr. 770,000 en 1923.

Si les collectes ordinaires n'ont pas pu couvrir toutes les dépenses nécessaires l'an dernier pour soulager quelque peu nos vieilles et nos vieux indigents, de sorte que le déficit a été de fr. 155,825.77, il est réjouissant de constater que cette somme a pu être couverte par les dons recueillis à la suite du vote du 3 décembre 1922.

Mais il est de toute nécessité que la générosité de notre population permette à la Fondation de recueillir les sommes indispensables pour qu'elle puisse continuer son activité bienfaisante auprès des vieillards indigents.

MOEURS DE HANNETONS

M. T. Christen, agriculteur à Herzogenbuchsee (Berne), a fait au printemps dernier de nombreuses observations sur la vie et les mœurs des hannetons et nous apprend à ce sujet des choses fort intéressantes. Il a observé entre autres que les mâles sont beaucoup plus nombreux qe les femelles ; la proportion varie entre 5 à 4 et 3 à 2. Contrairement à ce qu'on croyait jusqu'ici, les mâles demeurent en vie jusqu'au moment de la ponte. Entre la pariade et le moment où les œufs sont tout à fait mûrs, il s'écoule environ 5 à 6 jours. M. Christen a trouvé dans le corps des insectes jusqu'à 25 à 35 œufs de la grosseur d'un grain de riz.

Les femelles qui s'approchaient d'une prairie pour y déposer leurs œufs n'ont pu être tenues à distance que pendant un jour seulement au moyen de chaux azotée fraîchement répandue sur la prairie en question. L'influence protectrice de l'engrais a cessé très rapidement.

A l'endroit où les femelles s'étaient enterrées pour y pondre leurs œufs, on a trouvé le lendemain matin un petit tas de terre finement pulvérisée de quatre à cinq centimètres de diamètre et un ou deux centimètres de hauteur. Les œufs ne se trouvaient cependant pas directement sous ces tas ; M. Christen a constaté que les femelles se trouvaient enterrées à une profondeur de 6 à 10 cm. dans les prairies et jusqu'à 20 cm. dans les terrains labourés. Les femelles meurent au moment de la ponte, et au bout de peu de temps, de petites larves sortent des œufs. Il s'ensuit donc qu'il est inutile d'entreprendre la lutte lorsque les œufs sont déposés, de herser les champs, de les arroser de purin ou d'engrais chimiques. Tous ces moyens sont insuffisants pour détruire les couvées. Nous voyons ainsi que les femelles connnaissent le moyen de protéger les descendants contre la destruction. Il ne reste pas autre chose à faire qu'à récolter et détruire le hanneton pendant l'époque où il vole. Car, nous le répétons, il est fort difficile de tenir les femelles éloignées d'un champ, — sans compter que dans ce cas elles s'installent d'autant plus nombreuses sur les autres champs et que le nombre de larves n'en est pas diminué.

BIBLIOGRAPHIE AGRICOLE

L'élevage du porc

C'est le titre d'un ouvrage qui vient de paraître sous les auspices de la Fédération romande des syndicats d'élevage du petit bétail et a pour auteur M. E. Gavillet, économe de l'Asile de Cery et secrétaire-gérant de la dite fédération.

L'ouvrage compte 85 pages, accompagnées de nombreuses illustrations.

L'auteur qui connaît admirablement son sujet, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique pour avoir fait de l'élevage en grand pendant trente ans, traite avec clarté l'ensemble des questions relatives à cet élevage, telles que : races, origines, reproduction, alimentation, choix des reproducteurs, rendement, logement, importance de l'élevage, maladies, appréciation des sujets, préparation des viandes, etc.

Dans la préface, rédigée par M. E. Bille, ancien directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier, nous lisons entre autres :

« M. Gavillet, en sa qualité d'économe de l'a-
« sile, a fait, dans la porcherie modèle de Cery,
« de nombreuses expériences dans l'élevage et
« l'engraissement du porc, et il tient à en
« faire profiter les éleveurs suisses en général,
« et tout particulièrement les éleveurs ro-
« mands, en publiant cette notice sur le porc...
« Ecrites sans prétention littéraire ou scienti-
« fique, ces pages, toutes de sincérité, et ba-
« sées sur l'expérience acquise, seront accueil-
« lies avec faveur par tous ceux qui s'occupent
« de l'élevage porcin. M. Gavillet a fait là une
« œuvre utile, dont nous lui sommes reconnais-
« sant ».

Le prix de l'ouvrage est de fr. 3.—.

Les acheteurs faisant partie d'une association agricole, affiliée aux Fédérations agricoles, pourront bénéficier du subside fédéral, qui est du 50 %, en produisant la quittance du remboursement au caissier de leur association.

Adresser les commandes à la Fédération des syndicats du petit bétail, à Prilly. Elles seront servies contre remboursement.

On peut aussi verser fr. 3.10 au compte de chèques postaux Ko 1374, E. Gavillet, Lausanne, pour recevoir le volume franco.

— Les patrons boulangers ayant signé la convention établie par le ministre du travail, les grévistes parisiens ont repris le travail samedi matin.

CHRONIQUE SPORTIVE

CYCLISME.

Le Championnat valaisan par équipes, organisé par le Vélo-Club de Martigny-Ville, a eu, hier dimanche, un grand succès. Nombreuses étaient les personnes qui ont voulu témoigner leur intérêt toujours grandissant au cyclisme.

M. Balma, président du V.-C. local a donné le départ successivement à 7 équipes, à sept minutes d'intervalle entre chacune d'elles.

M. Mani, de l'U. C. S. assistait à la manifestation.

Voici l'ordre d'arrivée des différents groupes :

1. V. C. Monthey (I), en 1 h. 28 m. ; — 2. V. C. Martigny-Ville, en 1 h. 29 m. 30 s. ; — 3. Pédale sédunoise (I) ; — 4. V. C. Martigny-Bourg ; — 5. Pédale sédunoise (II) ; — 6. V. C. Uvrier-Bramois ; — 7. V. C. Monthey (II).

FOOTBALL.

F. C. Martigny

Dans sa dernière assemblée générale le F.-C. Martigny a renouvelé comme suit son comité pour la saison 1924-1925 :

Président, Pierre Closuit ; vice-président, Robert Muller ; secrétaire, Edouard Paccolat; caissier, Marcel Grandmousin ; capitaine Ire équipe, Roland Métral ; membres adjoints : Emile Darbellay, Ernest Claivaz.

Nous rappelons à cette occasion la saison brillante que fit notre club local pour le championnat valaisan de Foot-Ball 1923-1924 où ses trois équipes, dont deux sortirent champions du Valais de leur catégorie, arrivèrent aux finales.

Les enfants Anna, Louis et Alice Vaudan, ainsi que les familles alliées de Bagnes, Martigny et Lucerne, ont la profonde douleur d'annoncer à leurs parents et connaissances la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de leur mère et parente,

Mme Vve Anna Vaudan

née Rölli

décédée à Martigny, le 7 juillet, à l'âge de 42 ans, après une longue et pénible maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, mercredi 9 juillet, à 9 h. et demie.

R. I. P.

Monsieur et Madame Eugène Périllard, ingénieur, et leurs enfants, vivement touchés des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, expriment toute leur gratitude à ceux qui ont pris part à leur deuil.

A VENDRE

à Martigny-Ville, sur la Place centrale, un

appartement

de 3 pièces avec cave et galetas.

S'adresser à M. l'avocat Maurice Gross, Martigny-Ville.

On demande à partir de la mi-juillet un

chalet meublé

env. 4 chambres et 1 cuisine (4 lits) env. 1500 m. altitude. S'adresser M. Eugène Pittard, 36, chemin des Cottages, Genève

A LOUER de suite joli

appartement

3 pièces, bien ensoleillé. S'adr. Mme Moulinet, Martigny.

A vendre

armoire à glace

lavabo-commode

avec glace

S'adresser à M. Burgi, Place centrale, Martigny.

A vendre

de suite pour cause départ une

armoire noyer

à 2 portes. Lavanchy, place centrale, Martigny.

Dr Léon Ribordy

Riddes

absent

pour service militaire jusqu'à nouvel avis.

On cherche une bonne

ouvrière repasseuse

S'adresser à la Blanchisserie Viglino, Leysin-Village.

Dr M. GILLIOZ

Martigny

de retour

Soumission

M. A. Rausis, à Martigny, met en soumission l'achèvement de l'Hôtel qu'il possède au Val Ferret comprenant les travaux de :

Maçonnerie,
Menuiserie, quincaillerie,
Parqueterie,
Appareillage,
Volets à rouleaux
Gypserie et peinture

Les plans, devis et cahiers des charges sont à consulter chez M. J. Pasquier, architecte, à Martigny. Délai de livraison des soumissions : 15 Juillet 1924.

Les gourmets savent !!

que l'apéritif de marque **"Diablerets"** se consomme pur, soit additionné d'eau simple ou d'eau gazeuse. Il devient alors une boisson agréable dont les propriétés hygiéniques ont un effet bienfaisant sur l'organisme.

AVIS

PONT DE MASSONGEX
sur le Rhône

Provisoirement jusqu'après consolidation de ce pont, le passage de tout véhicule d'un poids supérieur à deux tonnes est interdit.

Une allure modérée est prescrite pour tous véhicules.

Sion, le 4 juillet 1924.

Département des Travaux Publics
du canton du Valais

HERBEX
détruit
les Mauvaises Herbes

Inodore — Incolore — Inoffensif

Dose pour 100 lit. 2.75, pour 300 lit. 7.50

Droguerie
Rumpf, Aubort & Cie
Montreux

PRODUITS EREA

Fabrique spéciale de Cercueils
Hessenmuller Genton Chevallaz S. A.
LAUSANNE —— Téléphone 92.02

Dépôts
de nos cercueils

MONTHEY : Charles Cottet, Tél. 3. - SIERRE : Amos frères, Tél. 16. - MARTIGNY : Ph. Iten, ébéniste, Tél. 148 - ST-MAURICE : Albert Dirac.

Transports funèbres pr **tous pays**

Nous expédions par colis postaux
beau bouilli à fr. 2.50 le kg., rôti de **bœuf** à fr. 4.— le kg., poitrine de **mouton** à 2.50 le kg., graisse de rognon à fr. 1.50 le kg. magnifique **jambon** salé au détail, fr. 2,25 la livre. Expéditions soignées. Lard sec maigre à fr. 2.50 la livre.

Boucherie A. Favet
77, rue de Carouge, **GENÈVE**

La dernière tranche
de billets de la loterie de
La PRESSE GENEVOISE
est mise en vente
120.000.— francs de lots
1er prix 50.000 fr. (une villa), autos, voiturette, side-car, bicyclettes, chronomètre, etc.

Tirage prochain

Prix du billet : 1 franc.. Pochette de 5 billets très assortis : 5 francs.

Adresser les demandes : 3 rue de la Monnaie, Genève. Envoi contre remboursement. Compte de chèques I-579 Téléphone Stand 0740.

Envoyez-moi : _____ billets -:- _____ pochettes de 5 billets

NOM : _____

Adresse : _____

Localité : _____

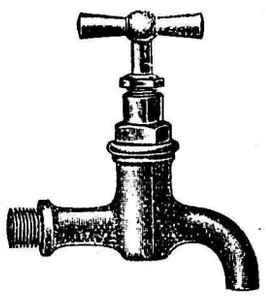

Demandez auprès de vos fournisseurs
Marchands de fers et Appareilleurs
la robinetterie
Oederlin

Produits d'ancienne renommée, garantis pour hautes pressions

Maison suisse fondée en 1858

Nouveautés Nouveautés
OUVRAGES DE DAMES. DENTELLES
Tous les cotons et soies à broder D. M. C. Laines fantaisie et courantes
Fils et Canetille d'Or

FERMOIRS DE SACS
Spécialité de confection de SACS CHICS
SOIERIES MERCERIE BONNETERIE

Sœurs Crescentino - Sion
ANCIEN MAGASIN Mlle PIGNAT **Prix très modérés**

Cochyla
le meilleur insecticide contre les vers de la vigne : **Chochylis, Eudemis** et contre les **chenilles, vers, pucerons** des arbres fruitiers.

Seul dépôt :
Pharmacie de Quay, Sion

N'allez pas à **CHAMONIX** sans visiter le Magasin
„Aux Élégantes"
à côté de la poste
où vous trouverez toutes les nouveautés pour Dames et Messieurs
Maison recommandée, vendant le meilleur marché de toute la région.

Genève Café des Commerçants
4, Rue Rousseau (angle rue du Cendrier)
Tous les mets de brasserie
Spécialité de vins valaisans Se recommande
Marius FESSLER, ex-directeur du Café Lyrique à Genève.

Boucherie Albert Gaudet
Plainpalais-Genève
On expédie franco contre remboursement

Bouilli 1re qualité	2.50	le kg.
Rôti bœuf	3.50	»
Graisse bœuf	1.50	»

Escargots
achetés par toutes quantités.
Jules Rouiller, jardinier, Martigny.

Dr Dénériaz
SION
A repris ses consultations.

Mobilier
d'occasion
à vendre immédiatement à bas prix, tel que : lavabos, plusieurs armoires noyer et sapin à 1 et 2 portes ; armoires à glace ; canapés, commodes, 1 potager en bon état, à 3 trous : 1 coffre-fort 2.60x0.80 ; dressoirs ; salles à manger ; bureaux et autres meubles parfait état. S'adresser Avenue **des Alpes no 1,** téléphone no 150, MONTREUX.

Laine de bois
pour **emballage fruits** fine, extra-fine, moyenne.
Emballages à fruits d'occasion.
M. GAY, Sion

On demande
à louer pour 5 à 6 mois, une sage
monture
pour le bât. Bons soins assurés.
S'adresser au *Confédéré.*

A vendre
une
bonne vache
S'adresser à Veuthey frères, Saxon.

A louer
appartement
de 4 chambres et cuisine, cave et galetas.
S'adress. à M. Louis Rouiller, Martigny-Gare.

Souffrez-vous de l'estomac
ou vous plaignez vous de dérangements d'intestins, prenez
Gastromaltose
GASTROMALTOSE
MARQUE DÉPOSÉE
Les premières autorités médicales vous conseillent notre préparation, dont elles connaissent la valeur et l'efficacité. Obéissez à cette voix et
vous conserverez votre santé
S'obtient dans toutes les pharmacies

Prix Fr. 1.50
Le meilleur déjeuner
Très recommandé par les médecins
MARQUE DÉPOSÉE
CACAO À L'AVOINE
MARQUE CHEVAL BLANC
Le déjeuner le plus salutaire pour enfants et adultes et en particulier pour les personnes souffrant de dérangements de la digestion. Boisson nutritive sans pareil.

„ADORES"
préparation aromatique à base de genièvre et de malt constitue un
fortifiant populaire et vraiment efficace
Il est composé de baies de genièvre, d'orge germée, de fleurs, d'aromates et de sucre.
Demandez le prix-courant et le prospectus gratuit dans les drogueries et pharmacies

Une loterie avantageuse
est celle pour la construction
des Eglises d'Ayer et de Sierre

Primes :
Fr. 30.000.—
20.000.—
5.000.—
1.000.—
500.-, etc.

Total
Fr. 280.000.--
Prix de la série à 10 numéros fr. 10.—. Prix par billet à 2 numéros fr. 2.-.

Un gagnant garanti par série
Résultat immédiat
Les commandes sont reçues par la
Banque de Commerce et de Crédit
20, rue du Mont-Blanc, Genève

EMPRUNT
On demande Fr. 15000 en 1re hypotèque sur immeuble de rapport : fort intérêt. Offres sous P 3033 S Publicitas, Sion.

BOUCHERIE CHARCUTERIE **Bovey**
Avenue de l'Université 7
Téléphone 8885
Lausanne
J'offre : Saucissons mi-porc fr. **1.50** le ½ kg. ; Saucisses de ménage fr. **1.25** le ½ kg. ; Saucisses au cumin fr. **1.25** le ½ kg ; Gendarmes et cervelas à 20 ct. pièce ; Salamettis à 30 cts. ; Graisse de bœuf fondue fr. **0.90** la livre, crue fr. **0.70** la livre.

TIMBRES
EN
CAOUTCHOUC
Imprimerie Commerciale
Martigny

On demande un
apprenti
serrurier
Entrée de suite. S'adresser Ch. Righini, serrurerie, Martigny-Ville.

A vendre
bicyclette
militaire en parfait état.
S'adresser au *Confédéré*

Coffres-Forts
tous prix et dimensions
Sécurité complète
contre tous risques.
Catalogue franco
Fichet S. A.
1, Rue du Grütli, **Genève**

45 **Feuilleton du « Confédéré »**

La Dame aux Millions

par

CHARLES FOLEY

Les traits du jeune homme se tendirent, son front se rembrunit :

— Pourquoi me parlez-vous de Paris ? Rien ne peut m'être plus désagréable.

— Disposant de ton valet de chambre sans te prévenir, je craignais que tu n'eusses quelque commission...

Cette prévenance le rendit méfiant.

— Quelle commission voulez-vous que j'aie ?

— Je ne sais trop. Mon indisposition t'a retenu ici plus longtemps que tu ne le pensais, tes lettres ont dû s'accumuler là-bas... mais sans doute tu auras donné l'ordre de faire suivre ici ?

— Je n'ai donné aucun ordre. Mes lettres attendront.

— A moins que François ne te les rapporte...

Darney frappa du poing sur la table :

— Vous le lui avez dit ?

— Je n'ai rien dit du tout. Ne t'emporte pas. Je ne voulais certes point exciter ton humeur. Que le concierge garde tout, « s'il n'y a rien de pressé ! »

Ele appuya sur les derniers mots et cela acheva d'exaspérer le jeune homme.

— Que ça presse ou que ça ne presse pas, je m'en fiche !

Il demeura farouche jusqu'à la fin du repas.

On était à peine au salon qu'un valet vint prévenir :

— François est de retour. Madame désire-t-elle lui parler ?

— Oui, faites-le venir.

Richard éclata :

— Quelle idée avez-vous de nous mettre François sur le dos ? On ne peut même pas prendre son café tranquillement !

— Ce que François doit me dire ne t'empêche nullement de boire ton café.

Le domestique entra presque aussitôt :

— Vous avez pensé à mes laines, François, au grainetier, au confiseur ?

— Oui, madame, et j'ai tout rapporté.

Madame Biquet, sur le plateau que lui tendait François, prit trois lettres à son nom.

— Rien d'autre ?

— Non. C'est tout pour madame.

— Et cela ?

Elle désignait une liasse de paperasses, restée sur le plateau :

— C'est pour monsieur.

Et François présenta le plateau à Richard qui demanda d'une voix vibrante de colère :

— Qui vous a prié de m'apporter cela ?

— Mais personne, monsieur. Je croyais très bien faire. Le concierge m'a dit que c'était très urgent, que...

— C'est bien. Vous me conterez cela plus tard.

Il le congédia et, ayant aperçu plusieurs feuilles d'huissier parmi les papiers, il enfonça le tout rageusement dans sa poche.

Madame Biquet s'absorbait dans ses lettres. Richard affecta le calme, mais il se trouva incapable de soutenir aucune conversation. Au froissement des paperasses, l'afflux de ses tracas lui revint à la mémoire :

— Devais-je m'imaginer, — songeait-il, — que par ma seule absence les choses s'arrangeraient. Tout le contraire arrive.

Et une nausée le prenait des reproches, des insolences, des menaces grossières ou cauteleuses qu'il lui faudrait lire. Même en cette demeure calme, au sein de ce parc dormeur, entre sa mère et son amie, la meute féroce des créanciers le traquait et le mordait. Son imagination prit un tour si sombre, sa fièvre s'en accrut à tel point qu'il préféra tout à l'incertitude :

— Je monte chez moi.

Dès qu'il disparut, prévoyant et son retour et l'inévitable explication orageuse, madame Biquet éloigna Marcelle. Seule, la veuve attendit de pied ferme. Elle savait, à quelques détails près, ce que contenaient les papiers. Désireuse de ne pas laisser les choses s'envenimer, les notes grossir, les frais de justice courir, elle avait secrètement ordonné à François de rapporter le courrier de son fils. Si son fils s'endormait dans sa petite idylle, elle, du moins, veillait. Elle voulait en finir une bonne fois avec Jane Spring et la bande d'éhontés fournisseurs, mais elle en voulait finir au plus bas prix. Jamais occasion meilleure ne se présenterait de faire accepter la plus grosse part de la dette au coupable.

Elle combinait son plan et se préparait un jeu serré, lorsque Richard entra.

— Nous sommes seuls, — fit-il en donnant un tour de clé à la porte, — cela se trouve à point. Je désire vous parler de mes... ennuis.

— N'est-ce donc pas fini ? — s'écria-t-elle désolée et laissant tomber sur ses genoux le crochet qu'elle venait de saisir.

Il agitait les feuilles dans ses mains :

— Non, ce n'est pas fini... et vous le savez bien : ne jouez pas la surprise ! On ne se dépêtre pas de ces chiens-là sans argent... et comme vous ne leur en avez pas donné, ils continuent d'aboyer.

— Je t'affirme, mon pauvre enfant, que j'étais rassurée. Certainement après tes télégrammes, après tes télégrammes plutôt « insolents », — lança-t-elle en passant afin de se ménager un prétexte de retraite, — ta venue me fit pressentir de nouvelles difficultés et cela a contribué à me rendre malade. Mais sachant que tu restais, j'ai repris confiance. Pendant la semaine suivante, tu n'as pas demandé une seule fois à me voir. J'en ai conclu que tes affaires allaient bien, car tu ne me gâtes de tes visites qu'alors que cela va mal. Cette excellente impression s'accroissait à chaque jour écoulé sans que tu parlasses départ ou même explication. Je t'ai vu à maintes reprises passer sous mes fenêtres, si gai, si insouciant, que je n'ai plus douté d'une solution heureuse. Comment supposer que tu pouvais, dans le jour, courir le parc, la campagne, les bois ; le soir, faire de la musique et rire de si bon cœur, alors que tes créanciers assiégeaient ton logis et que le papier timbré pleuvait chez le concierge ?

Darney écouta sans interruption l'insidieuse admonestation. Il espérait que sa mère lui tiendrait compte de cette déférence, mais l'exorde dépassait la mesure de sa patience. Il riposta :

— Je suis venu à Marny pour vous entretenir de tout ceci et, si j'y suis resté, ainsi que vous me le reprochez, c'est justement parce que vous refusiez de me voir. Vous sachant si souffrante, j'ai eu quelque scrupule à vous parler d'affaires. — (Ici, madame Biquet fut prise d'une toux sceptique). — En l'attente de votre rétablissement, ce que je pouvais faire de mieux, ayant du temps à tuer, c'était de le tuer gaiement. M'en blâmez-vous ? Puisqu'enfin aujourd'hui vous êtes en état de m'entendre, rattrapons les heures perdues : expliquons-nous promptement.

Et, sans lui laisser le loisir d'un détour, il continua d'un ton d'attaque :

— Pour vous convaincre qu'on me presse, qu'on m'accule de toutes parts, il vous suffira de parcourir ces dossiers jusqu'au bout. Je n'ai pas eu ce courage, mais j'en ai assez lu pour vous certifier qu'il faut que vous payiez.. et que vous payiez sans retard.

(A suivre).